



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260213-2182731-AR

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le : 16/02/2026

### ARRÊTÉ N° ARR\_2026\_114

**Objet :** Autorisation de travaux relative à l'aménagement du Pôle Médical Paris-Vélizy (lot n° 404) sis 1 rue Dewoitine à Vélizy-Villacoublay

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L 111-7 à L 111-8-4 et R 111-18 à R 111-18-3 relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées, les articles L 123-1 à L 123-4 et R 121-1 à R 123-55 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et les articles L 151- 1 à L151-12, R 152-6 et R 152-7 du même code relatif au contrôle des établissements,

**VU** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

**VU** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**VU** l'arrêté n° 2020-335 en date du 30 juin 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité, et du quartier Vélizy-Bas,

**VU** la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 041 du 03 novembre 2025 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

**VU** l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, sur le dossier de demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 041,

**VU** l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité, sur le dossier de demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 041,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, dans son procès-verbal n° Vélizy-AT-25VV 041, en date du 16 décembre 2025,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Sous-Commission de Sécurité, dans son procès-verbal n° 75263, en date du 29 janvier 2026,

### ARRÊTE

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**Article 1** : l'autorisation de travaux relative à l'aménagement du Pôle Médical Paris-Vélizy (lot n° 404) sis 1 rue Dewoitine à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application des articles L 111-8 et R 111-19-13 à R 111-19-15 du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

**Article 2** : la présente décision est notifiée à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

**Article 3** : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 12 février 2026